



Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme & de l'Environnement

du **Morbihan**

**Exposition**  
**« Prix 2012 des maisons du Morbihan »**

**Conditions de prêt**

**Prêt de l'exposition :**

Le prêt de cette exposition donnera lieu à une convention de prêt établi par le CAUE signée par les deux parties.

La mise à disposition est gratuite sur une durée au minimum d'une semaine. Nous conseillons cependant une présentation de préférence de deux à trois semaines.

**Communication :**

Le CAUE du Morbihan met à la disposition des emprunteurs le fichier graphique (logo et charte graphique) ainsi qu'un dossier de presse.

Le CAUE s'engage à fournir 20 affiches au format A3 couleur, personnalisée avec le lieu et les dates.

**Montage et démontage :**

Le CAUE s'engage à mettre une personne à disposition pour le montage et le démontage.

La collectivité réceptionnant l'exposition s'y engagera également : il faut au minimum deux personnes pour le montage et le démontage de l'exposition sur une durée 4 heures.

**Transport :**

L'enlèvement et la restitution sont à la charge de l'emprunteur.

Le volume du chargement à prévoir est 6 à 9 m<sup>2</sup> minimum pour le transport des structures et rouleaux.

La longueur des structures métalliques et supports à transporter est de 2,20m. Les toiles seront roulées sur 1,51m.

**Assurances :**

Les frais d'assurance sont à la charge de l'emprunteur et un contrat d'assurance « clou à clou » est à établir pour toute la durée du prêt dès l'enlèvement jusqu'à la restitution de l'exposition au CAUE 56.

La valeur d'assurance est établie à 4000 euros. Une attestation est à fournir au CAUE avec la convention signée.